

# SAINT JULIEN DE CIVRY

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2020 A 18H00

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF – Jean-Marc DURY – Didier FENEON – Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : Valérie AUPECLE à Serge BERTILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : 21 juillet 2020

Date affichage : 21 juillet 2020

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020, pas de remarque.  
Adopté à l'unanimité.

### Délibérations :

#### **1/ Désignation des délégués titulaires et suppléants au SIVU - Refuge fourrière :**

La sous-préfecture, dans un courrier en date du 23 juin 2020, informe Monsieur le Maire que les nouveaux statuts du SIVU du Charolais – Refuge et Fourrière prévoient la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Il est nécessaire de redélibérer.

Le Conseil Municipal, désigne les délégués titulaires suivants : Armand BRIGAUD et Delphine DUCERF

Et désigne les délégués suppléants suivants : Didier ROUX et Jean Marc DURY

11 Voix pour

#### **2/ Indemnités élections municipales :**

Le Maire Didier ROUX explique que la commune de Saint Julien de Civry a perçu une indemnité de 90.63 euros au titre de la contribution de l'Etat pour les élections municipales de 2020. Considérant le surcroit de travail lors des élections, il est décidé d'attribuer à Mme Catherine PERCHE "secrétaire de Mairie" l'indemnité d'élection municipale perçue pour un montant de 90.63 euros.

11 Voix pour

#### **3 / Avenant de prolongation de la convention de transport des élèves du 1er degré de la commune :**

Le Maire explique que la commune est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré (maternelle et primaire). Cette convention arrive à échéance en août. La procédure de renouvellement des marchés de transport scolaire aurait dû être initiée. Mais compte tenu des conséquences importantes de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises de transports, les consultations afférentes n'ont pas pu être organisées. Dans ce contexte, le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a voté la prolongation d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

Le Maire présente donc un avenant à la convention de transports scolaires.

11 Voix pour

#### **4/ Avenant de prolongation de la convention de transport des élèves du RPI entre les deux écoles :**

Le Maire explique que le marché du transport école primaire du RPI assuré par la société TRANSDEV se termine en août 2020. La procédure de renouvellement des marchés de transport scolaire aurait dû être initiée. Mais compte tenu des conséquences importantes de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises de transports, les consultations afférentes n'ont pas pu être organisées. Dans ce contexte, le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a voté la prolongation d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

Le Maire présente donc un avenant no 3 au contrat du marché no 40262 des transports des classes primaires pour un montant total de 13 440 € HT pour l'année scolaire 2020/2021.

11 Voix pour

## **5/ Institution de la taxe de séjour :**

Le maire de la commune de Saint Julien de Civry expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil municipal de la taxe de séjour.

Afin d'améliorer, de développer le tourisme et l'attraction de la commune, d'en améliorer la gestion et de ne pas reposer le financement de ce développement sur les seules contributions fiscales directes, le conseil décide de l'institution d'une taxe de séjour en faveur du tourisme.

La taxe est due par les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la commune et n'y possèdent pas une résidence secondaire (article L 2333-29 du CGCT).

Le produit de cette taxe sera affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

Les tarifs par personne et par nuitée seront :

Catégorie 1 étoile = 0.50€

Catégorie 2 étoiles = 0.60€

Catégorie 3 étoiles = 1€

Catégorie 4 étoiles = 1€50

Catégorie 5 étoiles = 1€85

2% du prix de la location pour les hébergements non classés.

Date de début de l'institution de la Taxe de séjour : 1<sup>er</sup> janvier 2021

Périodicité de la Taxe : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Période de versement de la Taxe : entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année suivante

11 Voix pour

## **6/ Frais de fonctionnement RPI :**

Le Maire, rappelle au conseil municipal la dissolution du SIVOS le 31 décembre 2016.

Une convention a été signée entre la Commune de Lugny les Charolles représentée par son Maire, Patrick BOUILLON et la Commune de Saint Julien de Civry représentée par son Maire, Didier ROUX, regroupées au sein du RPI en date du 3 août 2005.

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la répartition des frais de fonctionnement 2019.2020 des écoles du RPI.

Lorsque les montants définitifs sont connus, une régularisation entre les deux communes est nécessaire afin qu'elle participe également.

Pour l'année scolaire 2019.2020 :

" la commune de Lugny les Charolles a dépensé 33 877.40 €

" la commune de Saint Julien de Civry a dépensé 34 511.94 €

Pour équilibrer, la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES doit verser 317.27 € à la commune de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, pour que chacune des deux communes supporte un montant de frais de fonctionnement du RPI en 2019-2020 équivalent de 34 194.67 €.

11 Voix pour

## **7/ Désignation d'un élu au sein du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté :**

Le Maire explique que la commune a adhéré en février 2019 à la plateforme de transition numérique pour répondre aux obligations réglementaires suivantes :

\* marchés publics,

\* transmission des actes en sous-préfecture : délibérations et arrêtés

\* règlement Général de Protection des Données (RGPD).

La plateforme Territoire Numérique accompagne les collectivités territoriales dans cette transition numérique.

Le conseil municipal désigne Didier Roux en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Valérie Pilloux en tant que membre suppléant.

11 Voix pour

## **8/ Contrat MNT assurance maintien salaire :**

Dans le cadre de son contrat prévoyance maintien salaire assurance, la commune prend en charge la cotisation 2020 pour un montant de 1 485.17 €.

11 Voix pour

## **9/ Route de Tanière :**

Le Maire rappelle que la route de Tanière a été endommagée lors de l'installation de l'antenne Orange 4G.

Les travaux de réparation doivent être réalisés très rapidement car les riverains ont du mal à circuler, et surtout si un "coup d'eau" survenait, l'importance des travaux serait autrement plus forte. Un devis a été réalisé par l'entreprise Thivent et le coût est de 2 510.70 € HT.

Le sous-traitant CIRCET reconnaît sa responsabilité dans la dégradation de la chaussée lors des travaux de génie civil pour le compte d'Orange et accepte la prise en charge du coût.

11 Voix pour

#### **10/ Demande d'un commerce de la commune :**

Lucie MILLET, coiffeuse au salon l'Hair des Temps, a remis un courrier où elle demande l'annulation des loyers facturés pendant la période de fermeture imposée par le protocole sanitaire covid 19.

Didier ROUX et Jean-Marc DURY quittent la salle et ne prennent pas part à la décision.

Après discussion, le conseil municipal, soucieux de soutenir économiquement le commerce, accède à la demande et décide l'exonération de 2 mois de loyers.

9 voix pour,

#### **Divers :**

##### **1/ Etat des paiements des loyers :**

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

##### **2/ Demande d'un commerce de la commune :**

( voir délibération n° 10 )

##### **3/ Date à fixer pour inauguration bourg, mise à l'honneur des adjoints des précédents mandats, départ Thierry Billard et arrivée Florent Billard :** 17 octobre 2020 11h00.

##### **4/ SMAAA ( Syndicat Mixte d'étude et d'Aménagement et l'Arconce )**

Les 2 élus qui siègeront au SMAAA sont Armand Brigaud en titulaire et Didier Fénéon en suppléant.

##### **5/ Priorité route du Petit Civry :**

Report au prochain conseil

##### **6/ Désignation d'un correspondant à la défense :**

La délégation militaire départementale de Saône et Loire met à jour ces listes de correspondants défenses du département. Patrice MAILY est correspondant actuellement et veut bien continuer de l'être.

##### **7/ Dotation soutien à l'investissement DSIL et Fonds d'aide à l'investissement rural ( FAIR ) :**

Serge BERTILLOT explique qu'il a demandé des devis pour le changement des fenêtres et la pose de volets roulants à la cantine, et la pose de volets roulants à l'école.

Des demandes de subventions doivent être déposées avant le 15 septembre prochain.

##### **8/ Demande d'un locataire :**

Prochain conseil

##### **9/ Cimetière :**

Il faut réfléchir à son entretien. Un professionnel va passer pour faire une proposition.

##### **10/ Village du Futur :**

Prochain conseil

##### **11/ Bâtiment Evêché :**

Didier ROUX signale qu'il est en vente.

##### **12/ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : PDIPR**

Le PDIPR a été adopté en vue de préserver les chemins ruraux et de favoriser l'essor de la randonnée en Saône et Loire. La commune a inscrit 32.396 km de chemins. La carte est consultable en mairie.

### **13/ Devis matériel école :**

Valérie PILLOUX :

- Indique que les PC portables de l'école ont été emmenés chez JO Informatique pour une mise à jour en Windows 10. Le cout total est de 189 € TTC.
- Propose un renouvellement progressif par lot des PC et propose d'en acheter 4 pour un montant total TTC de 2 127 €.
- Propose l'achat d'un tapis caoutchouc pour mettre vers l'entrée

Le conseil donne son accord sur tous ces points.

### **14/ Devis bâtiment ( préau + cantine )**

Serge BERTILLOT expose un devis de MLFC pour installer l'éclairage sous le préau pour un cout de 504 € TTC. Il est accepté.

### **15/ Bar restaurant :**

Des devis seront demandés pour la mise en place d'une véranda.

### **16/ Plan mercredi :**

Après consultation des familles, le plan mercredi est proposé, (dans un premier temps jusqu'à la Toussaint) sous la forme suivante :

- Un service de transport gratuit est organisé en période scolaire depuis chaque commune (1 point de ramassage) le matin : **8H15 à Saint Julien, 8H30 à Lugny** (horaires indicatifs à valider) et le midi : 12H15 à Saint Julien et 12H30 à Lugny. (Horaires indicatifs à valider)
- Pas de garderies avant l'arrivée du bus et après le retour
- Le centre de Loisirs de **Charolles** propose un accueil et des activités pour les enfants à partir de 3 ans. NB : les enfants qui le souhaitent peuvent rester la journée au centre, et charge aux parents de les récupérer sur place à une heure à leur convenance.
- Le tarif de la demi-journée varie selon le Quotient familial (entre 2€ et 4,98€)

### **17/ Point propre :**

Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants de la commune pour rappeler les consignes strictes de tri des déchets.

### **18/ Vente de matériaux :**

Report au prochain conseil

### **19/ Proposition spectacle tournée Tréteaux 2020 :**

La Tournée Tréteaux se déroulera les 6/7/8 novembre - 13/14/15 novembre & 20/21/22 novembre 2020.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une tournée d'un spectacle à travers Le Grand Charolais. Aucune prise en charge financière n'est à prévoir par les communes.

Pour l'édition 2020, le Bureau Exécutif a retenu le spectacle **BARNUM**, « **Le mauvais goût a son droit autant que le bon goût** ». La date retenue est le samedi 21 novembre.

### **20/ ASCJ :**

Le maire donne connaissance d'une demande de subvention de l'ASCJ.

La commune a budgété 500 € et versera si la fête est maintenue.

### **21/ Remplacement de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale en cas de congés ou formation :**

Evelyne MARTINIERE a informé Monsieur le Maire qu'elle ne souhaite plus effectuer les remplacements à l'APC.

Par ailleurs, le conseil donne son accord pour que l'agence postale reste fermée du 10 aout au 15 aout 2020.

**Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie:**

**Vendredi 11 septembre 2020 à 20 h 30**

**Vendredi 9 octobre à 20h30 pour la nomination des rues**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration : Valérie AUPECLE à Serge BERTILLOT